

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 045-2025</p> <p>Du : 11 décembre 2025</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 9 pouvoir : 1 votants : 10</p> <p>Date de la convocation : 5 décembre 2025</p>
--	---

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères Municipales,
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Madame Morgane Auger,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Baptiste Rouault, Conseiller Municipal,

Objet : Demande de subvention pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public auprès du SDEVO,

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, rue de la Croix Frileuse, rue de la Pierre aux Loups, ruelle du Pressoir et Chemin des Clos,

Considérant, l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 28 110.00 € HT,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, le projet de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, rue de la Croix Frileuse, rue de la Pierre aux Loups, ruelle du Pressoir et Chemin des Clos,

Approuve le plan de financement, comme tel :

Coût prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public HT	28 110.00 €
Subvention SDEVO éclairage public	6 200.00 €
Part Communale	21 910.00 €

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Syndicat départemental d'Energies du Val d'Oise dans le cadre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public pour bénéficier des subventions.

Autorise, Monsieur le Maire à signer les documents référant à ces demandes de subvention,

Dit, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget primitif 2026,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 11 décembre 2025

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

